

<p>Honoraires de postulation (forfait)</p> <p><i>(forfait moyen, sauf dossier particulièrement complexe sur le plan procédural, ou dont l'intérêt du litige est particulièrement élevé, etc.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • inscription de tout recours devant la Cour d'appel (appel réformation ou appel annulation, recours en annulation, appel nullité, opposition, tierce opposition, contredit) par voie électronique pour les déclarations d'appel dans les procédures avec représentation obligatoire • déclaration de saisine de la juridiction de renvoi après cassation • saisine du tribunal • dépôt et notification des conclusions (hors rédaction des conclusions), aux parties représentées et aux parties défaillantes • communication des pièces • régularisation des actes de procédure (assignation, signification de la déclaration d'appel, régularisation des appels incidents et des appels provoqués, assignation en intervention forcée ou en reprise d'instance, notification des ordonnances, jugements et arrêts à avocat, enrôlement, etc.) • participation aux conférences de mise en état • présence à l'audience de fond pour l'appel des causes, jusqu'à l'ouverture des débats • transmission des décisions par voie électronique (PDF) • renvois dans les procédures dans lequel le cabinet est le postulant 	<p style="text-align: right;">700,00 € à 1 500,00 €</p> <p style="text-align: right;"><i>Si la procédure dure plus de 24 mois, des honoraires supplémentaires à hauteur de 200 euros seront demandés</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Un règlement sera demandé à l'ouverture du dossier dont le montant sera fonction du montant des honoraires de postulation</i></p>
--	--	---



BARÈME DES HONORAIRES DU CABINET

<p>Diligences particulières de postulation (sans la rédaction des écritures)</p> <p>(application d'un coefficient de majoration à l'honoraire de postulation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • introduction d'un incident devant le magistrat de la mise en état • déféré • procédure devant le premier président (arrêt d'exécution provisoire, sursis à exécution, mesures urgentes ou conservatoires, radiation, demande d'exécution provisoire, relevé de forclusion, autorisation à interjeter appel d'un jugement de sursis à statuer ou d'un jugement avant dire droit, etc.) • jour fixe • requête (en rectification d'erreur ou d'omission matérielle, en <i>ultra petita</i> ou en <i>extra petita</i>) • requête en interprétation et requête en omission de statuer 	<p style="text-align: right;">0,20</p> <p style="text-align: right;">0,20</p> <p style="text-align: right;">0,20</p> <p style="text-align: right;">0,20</p> <p style="text-align: right;">0,10</p> <p style="text-align: right;">0,20</p>
<p>Les frais fixes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • frais de copie et numérisation (forfait) • frais de courriers simples • frais de courrier (courriers ayant une nature juridique et courriers personnalisés) • frais d'archivage • frais d'établissement du dossier remis à la juridiction (reliure du dossier, avec onglets visant les pièces) <i>*sauf dossiers complexes (pièces volumineuses, pièces originales, format des documents autre que A4, photographies, etc.)</i> • actes (unité) • commande de certificat de non pourvoi • notification de décision à avocat 	<p style="text-align: right;">60,00 €</p> <p style="text-align: right;">4,00 €</p> <p style="text-align: right;">13,50 €</p> <p style="text-align: right;">15,00 €</p> <p style="text-align: right;">20,00 €</p> <p style="text-align: right;">à</p> <p style="text-align: right;">150,00 €</p> <p style="text-align: right;">*</p> <p style="text-align: right;">10,00 €</p> <p style="text-align: right;">25,00 €</p> <p style="text-align: right;">35,00 €</p>



